

L'Alberta

Canada

Au Canada, il y a 54 endroits où la faune est maintenue à des fins de protection, et 12,6 % de la masse continentale du pays est protégée d'une manière ou d'une autre.¹ Les parcs nationaux, les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs, les aires protégées autochtones, les aires marines nationales de conservation (AMNC) et les aires marines protégées (AMP) sont tous des exemples d'aires protégées au Canada. Ces sites ont été créés par plusieurs agences et sont soumis à diverses lois. Par exemple, les AMNC appartiennent au programme de Parcs Canada, Pêches et Océans Canada est responsable de la gestion des AMP.²

Le Carbone des Aires Protégées

Dans 77 opérations d'extraction à l'intérieur des aires protégées canadiennes, une recherche effectuée par LINGO a détecté 1,3 Gt (Gigatonnes) d'émissions potentielles de pétrole et de gaz et 1,4 Gt (Gigatonnes) d'émissions potentielles de charbon.



Figure 1: Alberta, Canada, montrant les sables bitumineux (en haut) et les contreforts des montagnes Rocheuses (en bas)
Source: Carte LINGO

Législation

La réglementation de l'exploitation et de l'exploration des combustibles fossiles est divisée en différentes catégories puisqu'il existe différents niveaux de protection. Par exemple, la Loi sur les parcs nationaux interdit l'exploitation minière dans les parcs nationaux du Canada.³ L'utilisation du pétrole et du gaz a également été restreinte dans les zones maritimes protégées en 2019.⁴ Seuls les sites protégés par le gouvernement fédéral sont inclus dans cette interdiction.

Les interdictions d'extraction de combustibles fossiles ne s'appliquent cependant pas à toutes sortes d'aires protégées, et il appartient aux provinces et il appartient aux provinces d'établir d'autres règles. En Saskatchewan, par exemple, l'extraction a actuellement lieu dans le pâturage provincial de Lomond, avec un rejet potentiel de CO₂ de 34,22 millions de tonnes. D'autre part, en avril 2022, la législature de l'État du Québec a approuvé le projet de loi 21, une loi qui visait principalement à interdire l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz.⁵ Le Québec est la première province canadienne à adopter une telle législation.

Étude de cas: l'Alberta

L'extraction de pétrole dans les zones protégées est répandue au Canada, où elle n'est pas explicitement interdite par la législation. En 2020, en Alberta, dont les parcs préservent plus de 27 000 kilomètres carrés de lieux biodiversifiés, les industries d'extraction de pétrole et de gaz représentaient environ 26 % du produit intérieur brut (PIB) de la province, dans les secteurs de l'extraction minière, pétrolière et gazière.⁶ Ils fournissent de l'eau potable aux résidents et un habitat pour les populations menacées et les espèces vulnérables menacées comme le grizzli (*Ursus arctos*), le caribou (*Rangifer tarandus*) et de nombreuses espèces de truites indigènes. L'extraction de combustibles fossiles serait nuisible aux deux rôles.⁷



Figure 2: Un grizzli (*Ursus arctos*)
Photo: Zdeněk Macháček

De tels projets ont un impact sur de nombreux sites en Alberta qui sont significatifs à l'échelle nationale et même internationale. Par exemple, la source d'émissions de carbone qui connaît la croissance la plus rapide au Canada est constituée par les sables bitumineux de l'Alberta.⁸ Le parc provincial Marguerite River Wildland est bordé par des activités minières et des gisements se trouvent sous les parcs provinciaux Grand Rapids et Stony Mountain Wildland. Pour mettre la portée de ces projets en perspective, 30 % de la consommation totale de gaz fossile du Canada en 2018 était attribuable à la production de sables bitumineux.⁹ Depuis de nombreuses années, les communautés autochtones dont les moyens de subsistance dépendent des aires protégées se sont battues contre l'extraction de pétrole sur leurs terres. L'un de ces groupes est la nation crie de Beaver Lake, qui a intenté une action en justice contre les gouvernements fédéral et Albertain en 2008 et attend toujours la date du procès en 2024.⁷

Les versants Est des Rocheuses en sont une autre preuve. Le gouvernement albertain a abrogé en 2020 la «Coal Policy» de 1976 qui empêchait l'exploitation minière sur les versants est. Un grand nombre de projets ont été soumis à la suite de ce changement de législation, même si cette politique a depuis été réintroduite.¹⁰ Le gouvernement n'a pas l'intention d'arrêter les opérations pour tout projet qui a obtenu un bail ou un permis au moment où la politique du charbon a été révoquée. Bien que la politique ait été maintenue pour le moment, le gouvernement vise à modifier prochainement la politique du charbon, ce qui pourrait remettre ces zones en danger.

De plus, on craint que les mines de charbon de l'Alberta qui vont se développer à proximité des régions protégées n'aient encore un impact sur ces endroits. Les projets miniers susceptibles d'aller de l'avant comprennent la mine Aries de Ram River Coal, la mine Blackstone de Valory Resources, la mine Grassy Mountain de Benga, Tent Mountain de Montem, le projet Chinook, la mine de charbon Vista et le projet Mine 14 de Summit Coal. Livingstone Falls, Honeymoon Creek, Dutch Creek et Racehorse sont d'autres endroits menacés par l'exploration du charbon.¹¹



Figure 3: Mount Edith Cavell, Alberta
Photo: Johny Goerend

Public Campaigns

La campagne « Albertans for Coal Free Rockies », le mouvement « Defend Alberta Parks » et « Alberta Beyond Coal » s'opposent à l'extraction de charbon dans la région 18 permis d'exploration pour Chevron Canada et un pour ExxonMobil ont été accordés dans les années 1960 et 1970, et tous deux dépassent les lois protectrices de l'AMP des îles Scott. Depuis 1972, la zone protégée des îles Scott fait l'objet d'un moratoire sur les activités pétrolières et gazières. Pourtant, les réglementations de la zone protégée n'interdisent pas spécifiquement les opérations pétrolières et gazières, ce qui la rend vulnérable à l'extraction si le moratoire est annulé. Lors d'une contestation judiciaire en 2022, le WWF Canada et la Fondation David Suzuki ont contesté les licences. ExxonMobil a renoncé à son permis d'exploration et les organisations environnementales se battent toujours contre Chevron pour avoir conservé leurs permis.

Perspectives

Selon la loi actuelle, les restrictions susmentionnées s'appliquent principalement aux régions fédérales tout en laissant les parcs provinciaux sans protection. Cela va à l'encontre des résolutions d'Hawaï et d'Amman pour la Conférence Mondiale sur la Conservation. Malgré les avancées législatives, il existe fréquemment des lacunes qui ne protègent pas adéquatement les lieux protégés. Par exemple, les aires marines protégées précédemment établies ne sont pas soumises à l'interdiction de 2019 sur le développement pétrolier et gazier dans les AMP. En 2018, quatre sociétés détenaient 36 permis de développement pétrolier et gazier, ainsi qu'une licence qui aurait un impact sur la zone protégée si jamais l'exploration était autorisée à se poursuivre.¹²

*Basée en Allemagne, l'initiative « **Leave it in the Ground** » (LINGO) est une organisation à but non lucratif, qui milite pour accélérer la transformation vers un monde à 100 % d'énergie renouvelable.*

References

1. Canada's conserved areas, Government of Canada, (2021).
2. Lalonde S. et. al., (2022) Marine Protected Areas and Other Effective Area-based Conservation Measures, Arctic Review on Law and Politics, vol 13, pp. 312-337
3. Canada National Parks Act, Government of Canada (2022)
4. Canada's ban on oil and gas in marine protected areas an important win for wildlife: WWF-Canada, GlobalNewswire, (2019)
5. Government of Quebec passes Bill 21 - An Act to End Petroleum Exploration and Production, EnergyNow, (2022)
6. Alberta Mining and Oil and Gas Extraction Industry Profile, Labour and Immigration, Government of Alberta, (2020)
7. Beaver Lake Cree Nation wins unanimous Supreme Court of Canada decision about Indigenous access to justice, JFK Law LLP (2022).
8. Capping Tar Sands Pollution, Environmental Defence Canada, (2022).
9. Indigenous groups say Big Oil's pollution threatens their existence in Canadian forest, NbcNews, (2021)
10. Could oil and gas drilling happen off B.C.'s coast? A new lawsuit aims to prevent it, Cruickshank (2022), The Narwhal
11. Most of Canada's marine protected areas still threatened by oil and gas, dumping and trawling: report, (2021).
12. Scott Islands Protected Marine Area Regulations: SOR/2018-119, Government of Canada, (2018).